

gouvernement délégua en avril Antoine Pescatore à Francfort afin d'y contracter un emprunt de 1½ à 2 millions de florins auprès de la maison Rothschild. Il devait proposer en nantissement les revenus des domaines et le produit de l'impôt foncier — ce qui fit sourire les rusés banquiers puisque le pays était occupé par les Belges et leurs sympathisants. Les pourparlers n'aboutissant pas avec les Rothschild de Francfort, le gouvernement des Pays-Bas s'entremet pour trouver un arrangement avec M. I. Rothschild de Cologne. (17)

En 1832 se situe l'arrestation d'Antoine Pescatore (18) par les Belges, en représailles du sanctionnement par les autorités luxembourgeoises de l'enlèvement du gouverneur *J.-B. Thorn* qui, lui, devait servir d'otage pour la libération d'environ deux douzaines de contre-révolutionnaires de la « bande Tornaco » faits prisonniers près d'Ettelbruck.

Le 19 octobre Pescatore avait pris la diligence de Grevenmacher où habitait la famille de sa femme. Au relais de Senningen-Niederanven il mit pied à terre et, profitant de l'échange des chevaux, se promena dans la direction de Roodt pour s'y faire rejoindre par la malle-poste. Appréhendé par un gendarme, Pescatore avoua qu'il n'avait pas de passeport et dut, de ce chef, retourner à Luxembourg. Mais on le rattrapa pour l'amener devant le juge de paix du canton de Betzdorf à Berg qui lui recommanda de se rendre à Grevenmacher. Ce qu'il fit en se cachant, d'après Verhulst, chez le capitaine Bernette. (19) Recueilli par deux gendarmes, Pescatore fut conduit auprès du commissaire de district (Edouard d'Huart, le futur ministre belge) qui lui signifia son arrestation comme otage pour obtenir l'élargissement de *J.-B. Thorn*. (19 bis)

Dans le rapport que d'Huart adressa à Rossignon (et que nous reproduisons d'après A. Calmes), Pescatore est décrit comme celui qui, « dans toutes les circonstances, s'est montré avec la poignée d'orangistes qui se cache derrière les remparts de Luxembourg, le plus hostile aux vœux politiques de l'immense majorité, pour ne pas dire de l'unanimité des Luxembourgeois. »

De Grevenmacher, Pescatore fut transporté à Arlon où on lui prépara un gîte convenable. Le 23 octobre, sous l'escorte de deux gendarmes, il débarqua à Namur. Que son cœur (ou bien sa bourse!) a dû tressaillir quand les malicieux Belges lui proposèrent de louer une maison en ville où on lui laisserait quelque liberté. . . à condition qu'il y serait gardé — à ses frais — par douze gendarmes. Bien entendu il déclina l'offre par trop onéreuse, préférant attendre deux nuits à l'Hôtel de Flandre avant qu'on ne l'installât dans un appartement aménagé dans les locaux de la gendarmerie.

Le gouverneur militaire Dumoulin protesta d'autant plus violemment contre l'arrestation de Pescatore que les premiers actes s'étaient passés à l'intérieur du rayon stratégique de la forteresse. La Sérénissime intervint à son tour, puis, après moult pourparlers, on convint d'échanger Pescatore contre Thorn, le 23 novembre.